



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2023 - N° 025

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230216-VI-DEC-2023-025-AU
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour la pièce « Finalement je vais bien »

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec « ART OCEAN PROD »,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser la pièce « Finalement je vais bien » samedi 11 mars 2023 à l'Espace Jean Carmet,

DÉCIDE

ARTICLE n°1 : de signer un contrat de cession avec « ART OCEAN PROD » représentée par Monsieur Jackie ROQUAND, agissant en sa qualité de Président, domicilié 1 Rue du Jet d'Eau, 85270 Saint-Hilaire-de Riez, pour l'organisation de la pièce « Finalement je vais bien » samedi 11 mars 2023 à l'Espace Jean Carmet

ARTICLE n°2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 1500 euros TTC, correspondant aux frais, (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- ART OCEAN PROD – Monsieur Jackie ROQUAND, Président.

Fait à Étampes, le 16 FEV. 2023

Pour le Maire empêché et par délégation
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le 16 FEV. 2023